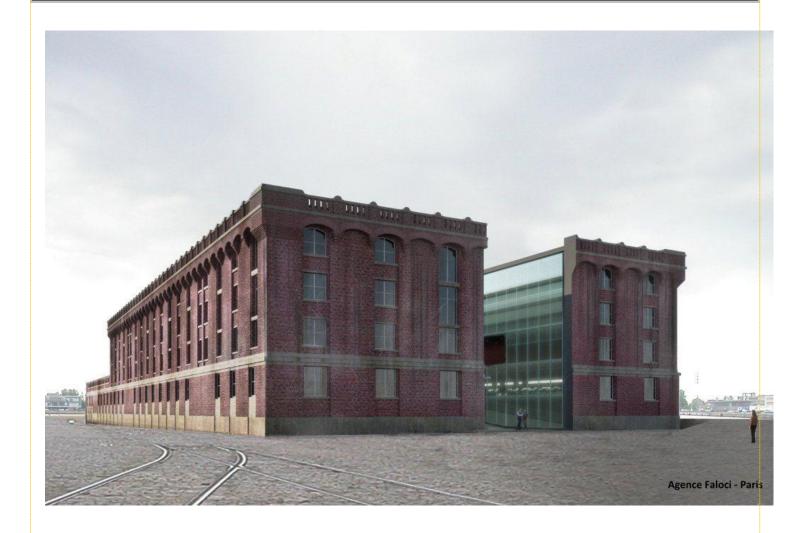
Journée thématique « L'aménagement du temps : des services au rythme des habitants »

30 septembre 2014

Halle aux Sucres 9003, route du quai Freycinet 3 Dunkerque



Journée thématique :

Le 30 septembre 2014 à Dunkerque, Halle aux Sucres

A l'occasion de son arrivée dans la Halle aux Sucres, l'INSET propose d'organiser une rencontre territoriale sur le thème de la ville durable « *l'aménagement du temps : des services au rythme des habitants* » : les temps structurants, les bruits de la ville, les partis pris de l'aménagement urbain et les flux des villes, de l'hyperactivité des centres aux villes dortoirs, la qualité du temps perdu, est-on prêt à perdre du temps pour gagner en qualité de vie ?

Lundi 29 septembre « avant l'heure »

17h30 Visite quelques quartiers emblématiques des différents périodes de la ville : ville du 19e avec Malo Les Bains, période de la reconstruction 1950-1960 (îlots rouges), reconquête des friches portuaires avec le Grand Large depuis 2000

20 h cocktail dinatoire à la Halle aux Sucres (autour d'un film)

Mardi 30 septembre 2014 « c'est l'heure »

9 h 00 Accueil

9h30 Ouverture institutionnelle du colloque

9h45 - 11 h 15 conférence à trois temps

Temps de l'école, temps du transport, temps du travail, temps des loisirs... le temps serait donc pluriel.

Ces temps semblent parfois s'exclure les uns des autres, chacun souhaitant maîtriser son temps pour en choisir le meilleur usage. Le temps gagné ici pouvant enrichir ce temps-là.

La manière de percevoir les enjeux du temps ont sans doute changé, et chacun peut parfois le ressentir dans l'usage des différents espaces qu'il occupe, qu'ils soient urbains ou ruraux.

Finalement, du citoyen, du décideur, du travailleur, de l'employeur, de l'écolier, du professeur....qui décide du temps de l'autre ?

Cette question est l'objet de ce premier débat autour du regard d'un philosophe, d'un sociologue, d'un architecte et d'un élu.

11h15 – 12H45 table ronde : les politiques temporelles locales

La volonté d'élus locaux à anticiper sur des modes novateurs de gouvernement des villes et leur souci d'associer les habitants à la vie démocratique ont permis d'initier des politiques temporelles avant tout le monde.

Démarche prospective sur la prise en compte des temps dans l'aménagement du territoire à l'échelle régionale ou locale, diminution des congestions grâce au décalage horaire des universités, aménagement du temps de travail pour le nettoyage en journée, offre multimodale répondant à des usages de temps éclatés, programmation de spectacles en horaires atypiques ... autant d'initiatives locales qui enrichissent le temps de chacun en afin de lui donner une meilleure maitrise de son temps, de sa vie.

Plusieurs collectivités abordent leur choix du temps à travers un ou plusieurs exemples d'initiatives temporelles.

12h45 – 14h00 Temps du déjeuner

14h 00 - 15h00 Vivez le temps à votre rythme

Regardez le temps différemment en usant de tous ces sens : voir, écouter, sentir, toucher... de participer en vivant pleinement dans son temps et apprécier le moment de prendre le temps qu'il vous faut.

Visitez et étonnez-vous avec l'exposition « 24 heures dans ma ville » : photos de différents endroits et à différents moments d'une journée prises par les habitants de DUNKERQUE

Ecoutez et regardez les Webinaires : conférences thématiques au cours desquelles plusieurs villes exposent leur politique du temps et leurs initiatives emblématiques

Participez et jouez au futur : jeu de prospective territoriale conçu et réalisé par l'Agence d'urbanisme de Flandre - Dunkerque

Voyagez et émerveillez-vous à travers les villes : des webcams vous emmènent dans différentes villes... les reconnaîtrez-vous ?

Laissez-vous danser... et ressentez le mystère du temps

15h00 - 16h15 : Ateliers en simultané

Atelier 1 : la nature, quatrième dimension de la ville

Objet minéral, la ville est parfois caractérisée en opposition aux espaces agricoles et naturels qui l'entourent. Les citadins iraient alors passer du temps à chercher ailleurs ce qu'ils pourraient sans doute trouver aux pieds de chez eux.

Restaurer la nature en ville, c'est contribuer à réduire les déplacements et apporter aux citadins ce besoin « se mettre au vert » et rendre la ville naturelle.

Cet atelier questionne la place des espaces naturels pour adapter la ville aux usages qu'en attendent ces habitants.

Atelier 2:« les temps de travail »

La déstandardisation des rythmes de travail, la désynchronisation des temps sociaux, l'intrusion des technologies, les déplacements liés à la « rurbanisation »sont des enjeux qui peuvent conduire à mettre en tension le temps de travail et le temps hors travail.

Faire de ce dilemme une responsabilité collective à la fois du monde professionnel, des décideurs publics et des entreprises de services est un enjeu d'aujourd'hui.

Cet atelier montre comment les services publics et les entreprises commencent à s'adapter à ce besoin de flexibilité partagée et d'intégration des contraintes privées dans l'organisation du travail.

Atelier 3 : « le temps et les rythmes des villes : âges et usages»

Des collectivités réfléchissent à réduire les inégalités d'accès aux différents services de la ville en tentant de réfléchir à la cohérence entre les politiques horaires des services et des espaces avec les dynamiques spatiales.

Cet atelier s'interroge sur le partage de la ville dans la journée et dans la semaine comme facteur d'intégration sociale et d'accessibilité aux biens publics qu'ils soient culturels, sociaux ou sportifs.

Atelier 4 : « le temps de la transformation urbaine »

Autour de l'exposition « transformation de la ville de DUNKERQUE » retraçant la valeur esthétique, symbolique et patrimoniale des lieux de mémoire qui assurent aujourd'hui le lien entre le passé industriel de la ville et ses ambitions présentes de rayonnement et d'ouverture, cet atelier interroge la prise en compte du lien entre le temps et l'espace par les opérations urbaines et notamment de rénovation urbaine.

16H15 - 16 H 45 : APRES L'HEURE

CONFERENCE DE CLOTURE « REGARDS SUR LES TEMPS DE LA JOURNEE »





A retourner **avant le 15 septembre 2014** à Denise SEDMAK, Assistante de Formation <u>denise.sedmak@cnfpt.fr</u>

Fax 03.28.66.07.72

Merci de bien vouloir préciser (cocher les cases ci-dessous) votre participation à la visite, aux ateliers et aux repas :

| □ Atelier 1 : la nature, quatrième dimension de la ville |
|--|
| ☐ Atelier 2 : les temps de travail » |
| ☐ Atelier 3 : le temps et les rythmes des villes : âges et |
| usages» |
| ☐ Atelier 4 : le temps de la transformation urbaine» |
| □ Participe au repas |
| □ Ne participe pas au repas |
| cation du stagiaire |
| _ Prénom : _ _ _ |
| nce : |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| oublic □ Agent de droit privé □ autres (<i>à préciser</i>) |
| oublic □ Agent de droit privé □ autres (<i>à préciser</i>) Le maire ou le président |
| |

Les données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement informatique qui a été régulièrement déclaré conformément à la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978. Elles sont utilisées exclusivement par le CNFPT pour assurer le suivi de votre demande d'inscription à un stage, et vous informer le cas échéant sur des actions de formation susceptibles de vous intéresser. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de modification et de retrait des données qui vous concernent, en adressant votre demande au CNFPT.

INFORMATIONS PRATIQUES

Pour les agents et élus territoriaux et les membres du RTES, de l'APES, et de la CRESS »

Valorisables dans votre parcours de professionnalisation, les formations sont accessibles **SANS FRAIS D'INSCRIPTION**. Les frais de déplacement et d'hébergement sont à la charge des participants. Le déjeuner est organisé collectivement et pris en charge par l'INSET.

Pour les non territoriaux,

En vertu de l'Article 3 de la délibération n°11/148 du CA du CNFPT du 14 décembre 2011, pour les personnes qui ne relèvent pas de la compétence du CNFPT (agents titulaires de la fonction publique territoriale ou autres agents publics territoriaux), un droit d'inscription de 150 € incluant frais pédagogiques et déjeuner sera demandé. Le bulletin d'inscription vaut BON DE COMMANDE.

BON DE COMMANDE (POUR LES NON TERRITORIAUX UNIQUEMENT)

Ce bulletin vaut BON DE COMMANDE.

Le règlement se fera, à réception d'un titre de recettes, par mandat administratif, chèque ou virement bancaire.

Soit : 150 € x 1 jour =150 €

Le désistement d'un stagiaire dans un délai inférieur à 15 jours francs avant la date de début de la session entraîne le paiement intégral des frais de formation.

Date de la commande :

Signature et cachet de l'autorité habilitée

Nom et qualité du signataire

Le CNFPT facilite l'accueil des personnes en situation de handicap dans les sessions de formation qu'il propose. Merci de bien vouloir nous faire part, d'éventuels besoins d'adaptation afin de préparer au mieux votre accueil en formation.

Contact inscription: denise.sedmak@cnfpt.fr - Tél 03 28 51 32 13 - Fax 03 28 66 07 72